



DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT

CANTON DE FROISSY

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

Adresse de la Mairie :

4, rue de l'Eglise
60480 SAINTE EUSOYE
Tél : 09 66 87 71 73

Courriel : mairie.steusoye@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.sainte-eusoye.fr/>

Ouverture du secrétariat :

Judi : 18h00 à 19h30 permanence

COMMUNE DE SAINTE EUSOYE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Impression du jeudi 16 avril 2026

Séance : **Ordinaire du Jeudi 26 Mars 2026**

Présents :	Monsieur Pierre DUGROSPREZ	Maire
	Madame Doryna FAUCILLE	1 ^{re} Adjoint
	Monsieur Alexandre DUGROSPREZ	2 ^{ième} Adjoint
	Monsieur Caroline LEFBVRE	
	Monsieur Hervé GEUDELIN	
	Monsieur Jean-Marie CRIGNON	
	Madame Sergine MAILLOT	
	Monsieur Cédric MAILLARD	
	Madame Cécile BOURGOIS	
	Madame Sandrine AVENEL	
	Madame Lucile PEZET	

Présents invités :

Absents représentés :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame Doryna FAUCILLE

1 - Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Monsieur Pierre DUGROSPREZ ouvre la séance n°3 du jeudi 26 mars 2026 à 19h30 et remercie les membres du conseil municipal présents.

2 - Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance

Madame Doryna FAUCILLE donne lecture du compte-rendu de la séance du 20 mars 2026.

↳ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, paraphé et signé par les conseillers.**

3 - Désignation du secrétaire

Madame Doryna FAUCILLE est nommée secrétaire de séance.

↳ **La proposition est approuvée à l'unanimité**

4 - Déroulement de l'ordre du jour

4.1 - Indemnités de fonction

Monsieur Pierre DUGROSPREZ indique que lorsque que le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du maire, sont fixées par délibération. Monsieur Pierre DUGROSPREZ donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et adjoints, et l'invite à délibérer.

Pour les adjoints le taux est de 10;89% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 447,64 € brut

Pour le maire le taux est de 28,10% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 1 155,06 € brut

La délibération est votée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 – Délégations au Maire et aux Adjoints

Monsieur Pierre DUGROSPREZ indique que le conseil municipal doit déléguer au maire un certain nombre de délégations afin prendre les décisions qui s'imposent pour la commune sans l'avis du conseil dans un premier temps pour la durée de son mandat.

Le conseil municipal donne délégation au maire comme suit :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance,
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal,
- de donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- de signer la convention prévue par le 4^{ème} alinéa de l'article L311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée et de signer la convention prévue par le 3^{ème} alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,
- d'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L214-1 du code de l'urbanisme,
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 et suivants du code de l'urbanisme.
- recourir à l'emprunt

Monsieur Pierre DIGROPSREZ indique que conformément à l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du 1^{er} adjoint en cas d'empêchement du maire.

Délégations aux Adjointes :

Monsieur Pierre DUGROSPREZ indique que pour le bon fonctionnement de la mairie, il convient de donner délégation aux adjoints;

Madame **Doryna FAUCILLE**, 1^{ère} adjointe est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Entretien et aménagement des bâtiments ;
- Marchés publics ;
- Finances, budget
- Communication ;
- Salles des fêtes
- Etat civil

Monsieur Alexandre DUGROSPREZ, 2^{ème} adjoint est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Gestion de l'espace public : sécurité, propreté voirie
- Espaces verts
- Gestion et organisation du temps de travail des adjoints technique
- Etat civil

Les délégations sont approuvées et la délibération est votée à l'unanimité des conseillers présents.

4.3 – Elections délégués Intercommunales

Monsieur Pierre DUGROSPREZ indique que soit au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu d'élire les représentants des structures intercommunales dont la commune est membre.

ADICO : Madame Doryna FAUCILLE titulaire, Madame Cécile BOURGOIS suppléante

ADTO : Monsieur Jean-Marie CRIGNON
EPFLO : Monsieur Pierre DUGROSPREZ titulaire, Monsieur Alexandre DUGROSPREZ suppléant
RPC le Moustier : Monsieur Pierre DUGROSPREZ et Madame Lucile PEZET titulaires, Mesdames Cécile BOURGOIS et Sandrine AVENEL suppléantes
SE60 : Monsieur Hervé GEUDELIN
Syndicat des Eaux de la Brèche : Messieurs Alexandre DUGROSPREZ et Hervé GEUDELIN titulaires, Messieurs Jean-Marie CRIGNON et Cédric MAILLARD suppléants
CCID : l'ensemble du conseil municipal membre titulaires, plus Monsieur Philippe DOUAY et Monsieur Raymond COMBEMALE et les suppléants Madame Evelyne DUGROSPREZ, Monsieur Olivier MANESSE, Monsieur Daniel MAILLARD, Monsieur Jean-Jacques LETAILLEUR, Monsieur Nicolas PODLUNSEK, Madame Véronique GONFRERE, Monsieur Emmanuel LETESSE, Monsieur Jean-Pierre ABGRALL, Monsieur Xavier MAILLOT, Monsieur Jean-Pierre BONNAIRE, Monsieur Vincent FAUCILLE

Les délibérations sont votées à l'unanimité des conseillers présents.

4.4 – Commissions communales

Monsieur Pierre DUGROSPREZ propose de créer les commissions communales de la façon suivantes :

- Finances, budget/Impôts Directs
- Cadre de vie/Fleurissement/Cimetière
- Voiries communales/ Prévention routière/Sécurité
- Fêtes et Cérémonies

Les conseillers autorisent la création des commissions et la délibération est votée à l'unanimité des conseillers présents.

Les membres des commissions :

- Finances, budget/Impôts Directs :

Pierre DUGROSPREZ, Doryna FAUCILLE, Hervé GEUDELIN, Cécile BOURGOIS et Sandrine AVENEL,

- Cadre de vie/Fleurissement/Cimetière :

Caroline LEFEBVRE, Hervé GEUDEIN, Sergine MAILLOT, Cécile BOURGOIS, Sandrine AVENEL, Lucile PEZET

- Voiries communales/ Prévention routière/Sécurité :

Alexandre DUGROSPREZ, Caroline LEFEBVRE, Jean-Marie CRIGNON, Cédric MAILLARD

- Fêtes et Cérémonies :

Doryna FAUCILLE, Alexandre DUGROSPREZ, Caroline LEFEBVRE, Sandrine AVENEL

4.4 – Commission d'Appel d'Offre - membres

Monsieur Pierre DUGROSPREZ indique que suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour ce mandat. Monsieur Pierre DUGROSPREZ rappelle que la CAO a pour rôle de valider les candidatures et d'ouvrir les plis contenant les offres en procédure d'appel d'offres ouvert ou restreint (marchés dont le montant estimé est supérieur à 5 350 000 € pour les travaux et 214 000 € pour les fournitures et services) ; d'attribuer les marchés en appel d'offres ouvert ou restreint et ceux passés selon la procédure négociée ; d'attribuer les marchés passés selon la procédure de conception de réalisation ; de donner son avis pour tout avenant augmentant de 5% le montant initial du marché ;

Suivant l'article 22 du code des marchés publics précise notamment la composition de la commission d'appel d'offres, lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 1 000 habitants, la commission d'appel d'offres est composée de la manière suivante :

Le Maire et de trois membres du conseil municipal.
Monsieur Pierre DUGROSPREZ fait appel aux candidats.

La constitution de la CA est composée comme suit :

Monsieur Pierre DUGROSREZ, Président, Madame Doryna FAUCILLE, Monsieur Alexandre DUGROSPREZ et Madame Caroline LEFEBVRE.

La délibération est votée à l'unanimité des conseillers présents.

4.5 – Club de l’Amitié de Sainte-Eusoye

Monsieur Pierre DUGROSPREZ informe son conseil que le club de l’Amitié est toujours en fonction à ce jour mais que l’ensemble des adhérents sont décédés. Ce club avait un compte au CRCA de Froissy, afin de pouvoir le clôturer et transférer les fonds à l’Association Jeunesse et Loisirs le conseil doit délibérer pour la clôture.

La délibération est votée à l'unanimité des conseillers présents, ils autorisent la clôture et le transfert des fonds à l’AJL.

5 - Questions diverses

- Repas des Aînés : fixer une date
- Inauguration de la salle des Fêtes : fixer une date

6 - Clôture de la séance

Monsieur DUGROSPREZ ferme la séance à 21h00 en remerciant les membres du Conseil Municipal pour leur participation active.

Pierre DUGROSPREZ
Maire

Doryna FAUCILLE
1^{re} Adjoint

Alexandre DUGROPREZ
2^{ième} Adjoint

Caroline LEFEBVRE

Hervé GEUDELIN

Jean-Marie CRIGNON

Sergine MAILLOT

Cédric MAILLARD

Cécile BOURGOIS

Sandrine AVENEL

Lucile PEZET